



Eric Smit

Président d'Aquawal



Notre invité du mois n'est autre qu'Eric Smit, Président d'Aquawal, qui nous rappelle ici que l'Union professionnelle des opérateurs publics du cycle de l'eau regroupe les principaux producteurs et distributeurs d'eau potable, l'ensemble des organismes d'assainissement agréés de la Région wallonne, ainsi que la Société publique de Gestion de l'Eau (SPGE). Aquawal joue donc un rôle majeur dans le développement de la gestion intégrée du cycle de l'eau par bassins et sous-bassins hydrographiques en Wallonie et mérite, en ce sens, l'attention des municipalistes wallons. C'est à l'occasion des dernières Assises de l'eau, organisées par Aquawal, en collaboration notamment avec l'UVCW, que le *Mouvement communal* est allé à la rencontre du Président.



ALAIN DEPRET
Secrétaire de rédaction

Monsieur le Président, pour les lecteurs qui ne vous connaîtraient pas encore, pourriez-vous dresser un rapide portrait de vous ?

Je suis membre du comité de direction de la SWDE depuis 2007. J'ai, par ailleurs, exercé la fonction de président de ce comité de direction durant quatre ans, de 2013 à 2017. J'ai débuté ma carrière comme inspecteur des finances au début des années quatre-vingt-dix, ce qui m'a conduit à exercer des fonctions de chef de cabinet tant au niveau fédéral que régional. Je suis également membre du comité de direction d'Aquawal depuis mon entrée en fonction à la SWDE et j'en exerce la présidence depuis juin 2017.

La présidence d'Aquawal se concrétise comment, pour vous, au quotidien ?

La gestion journalière est assurée par la directrice, Sylvie Vertongen. Mon rôle vise à m'assurer du bon fonctionnement de l'équipe permanente et des organes de gestion en veillant à simplifier et rendre plus efficaces les circuits de décision. Le président se doit également d'assurer une série de missions de représentation du secteur de l'eau, tant au niveau régional que national et européen.

Pourriez-vous brièvement rappeler quelles sont vos missions ? Quelles sont celles qui concernent plus particulièrement les pouvoirs locaux ?

Les missions d'Aquawal sont au nombre de cinq : études et analyses (internes/externes) et présentations liées au secteur, plateforme d'échange et de concertation (commissions et groupes de travail), représentation du secteur (Aqua Publica Europea, EurEau, Pôle Environnement, etc.), communication et sensibilisation et, enfin, missions ponctuelles d'appui

aux associés. Je pense que la mission première d'Aquawal consiste à être la voix de référence des opérateurs de l'eau en Région wallonne pour tout ce qui concerne les sujets touchant de près ou de loin la gestion du cycle de l'eau sur notre territoire. Dès lors que les communes exercent directement ou indirectement une série de compétences liées à la gestion du cycle de l'eau, il me semble normal qu'elles soient concernées par les positions d'Aquawal sur ces sujets.

Selon vous, pour quelles raisons les mandataires locaux devraient-ils s'intéresser au travail d'Aquawal ?

De facto, de nombreux mandataires locaux sont impliqués dans la politique de l'eau en Wallonie, directement pour ce qui concerne l'égouttage, soit à travers leur rôle de représentant communal au sein d'un organisme régional (SWDE) ou supra-communal (intercommunales de distribution ou d'assainissement), soit en tant que gestionnaires de régie communale. Ces représentants peuvent dès lors être interpellés à divers moments sur des questions touchant directement au cycle de l'eau. Il n'est donc pas inutile qu'ils puissent être correctement informés et participer activement aux débats au sein de leurs instances en se référant, le cas échéant, au travail d'Aquawal sur ces thèmes souvent complexes.

Pensez-vous que les pouvoirs locaux puissent vous aider à mieux communiquer sur le sujet de l'eau auprès du grand public ?

La communication est un élément essentiel de la politique de l'eau en Wallonie. Aquawal a pour objectif de communiquer sur des sujets d'intérêt général et de nature transversale, qui concernent l'ensemble des opérateurs, alors que chaque opérateur gère la communication externe directement liée à sa politique d'entreprise. Les pouvoirs locaux partenaires des opérateurs peuvent naturellement être des relais fort efficaces pour la diffusion de ces messages. À cet égard, je me permettrai de distinguer deux types de communication.



D'une part, celle concernant des crises ou des incidents qui impactent les consommateurs/citoyens. Dans ces cas-là, on observe que le vecteur privilégié d'information reste souvent la commune. Il importe donc d'être parfaitement en phase avec les responsables communaux pour que l'information et les messages (durée d'interruption de fourniture, cause de l'incident, déclaration de potabilité...) puissent être relayés en temps réel. Le rôle de la commune est donc essentiel dans ces cas de figure. À cet égard, je pense pouvoir affirmer que des efforts importants ont été faits ces dernières années pour améliorer les routines de communication dans le chef des opérateurs, même si on peut/doit toujours aller plus loin. D'autre part, la communication d'intérêt général touchant à la gestion du cycle de l'eau. On peut penser, par exemple, à l'information sur la qualité de l'eau, sur le prix, sur les travaux dans les communes... Dans ces cas, chaque opérateur organise, avec ses communes partenaires, des liens pertinents qui renvoient, par exemple, vers le site web de l'opérateur où se trouve l'information. La commune est alors considérée comme un point d'entrée et de diffusion du message.

Quels sont, pour vous, les grands défis futurs pour les communes en ce qui concerne le domaine de l'eau ?

En matière de distribution, il faut évidemment distinguer les communes associées à la SWDE ou à un organisme intercommunal de celles opérant elles-mêmes comme distributeurs. Compte tenu des contraintes qui découlent des exigences croissantes en matière de qualité d'eau et de transparence des coûts (article 9 de la directive-cadre) ainsi que des besoins d'investissements résultant de la vétusté des réseaux, il est clair qu'il sera de plus en plus difficile pour les communes et les petites intercommunales d'assurer un service de qualité répondant à ces exigences¹. Les efforts financiers, ou l'impact sur le prix de l'eau pour leurs citoyens, risquent d'être importants et difficiles à supporter. Ce sont des choix politiques qui devront être assumés dans la durée. Pour les autres communes, affiliées chez les principaux opérateurs, elles n'ont plus à supporter le moindre impact de ces contraintes puisque ce sont les opérateurs eux-mêmes qui s'en chargent dans un cadre défini avec elles ou avec la Région (dans le cas du contrat de gestion de la SWDE). Dans le domaine de l'assainissement, un des défis majeurs des communes pour les prochaines années sera certainement la maintenance et la réhabilitation du réseau d'égouttage. Car, si la Wallonie a échappé jusqu'à présent au sort peu enviable des voiries bruxelloises, il n'y a pas lieu de pavoiser : l'état du réseau des égouts en Wallonie est mal connu et reflète un sous-investissement important.

Avez-vous l'impression que la gestion intégrée du cycle de l'eau a fortement évolué ces dernières années ?

Je pense qu'il y a eu une phase importante de consolidation, et donc de professionnalisation, du secteur de la production/

distribution jusqu'au milieu des années 2000. Ce qui a permis d'aborder un certain nombre de défis en position de force grâce à des effets de taille. Ces dernières années ont été principalement consacrées à optimiser les coûts d'exploitation tout en relevant les défis d'investissements du secteur, que ce soit pour renouveler le réseau ou pour sécuriser le territoire en termes d'alimentation (le schéma régional des ressources en eau). L'effet direct a été une stabilité tarifaire observée maintenant depuis près de quatre ans dans le chef des principaux opérateurs. L'amélioration de la gestion opérationnelle, combinée à une politique d'investissement ambitieuse, doit rester le cœur stratégique du secteur de la production/distribution dans les prochaines années, dans l'optique de maintenir la frontière efficiente du couple (tarif, qualité de service au consommateur). Pour ce faire, il faudra que les principaux opérateurs wallons relèvent le défi de décloisonner un certain nombre d'activités entre eux et développent des réflexes de coopération et de synergie plus systématiques dans des domaines opérationnels. Pour ce qui touche au secteur de l'assainissement, il faut relever que ces dernières années ont coïncidé avec la fin de la réalisation du programme d'équipement des principales stations d'épuration grâce au rôle crucial joué par la SPGE tant sur le plan technique que sur le plan financier. Depuis 1999, 3,7 milliards d'euros ont été investis. À l'instar du secteur « eau potable », les principaux efforts devront maintenant se concentrer sur l'optimisation des coûts d'exploitation dans le secteur de l'assainissement. Ici aussi, des efforts plus systématiques de coopération/recherches de synergies devront être déployés entre OAA, mais également avec les producteurs/distributeurs, selon les domaines concernés.

Quels sont, actuellement, les plus importants messages à faire passer, selon vous, auprès des instances régionales, fédérales, européennes et internationales ?

Pour moi, il y a trois messages essentiels. Il faut promouvoir et défendre un modèle public performant et transparent dans la gestion du cycle de l'eau. Il faut aussi éviter les inflations et les complications normatives inutiles, que ce soit au niveau de la qualité de l'eau, sans doute la donnée alimentaire la plus strictement contrôlée en continu, ce qui se traduira par une augmentation du prix de l'eau, ou au niveau de notre cadre de gestion. Il faut, en effet, que le secteur public puisse gagner en agilité et en efficacité. Enfin, il faut éviter de déporter vers le prix de l'eau les coûts résultant d'autres politiques sectorielles, non directement liées au secteur de l'eau, ou de contraintes budgétaires régionales.

Vous êtes les organisateurs, avec la collaboration notamment de l'UVCW, des Assises de l'eau. Quand aura lieu la prochaine édition de la manifestation ?

Je peux déjà vous informer que les prochaines Assises de l'eau auront lieu le mercredi 20 mars 2019 à Meux, dans le cadre de la Journée mondiale de l'eau. Cette édition se déroulera durant une matinée sous la forme de deux ateliers, un consacré à la question de la gestion des eaux pluviales et l'autre à la protection de la ressource. Je donne déjà rendez-vous à l'ensemble de vos lecteurs l'année prochaine.

¹ Il n'y a que deux régies communales, Chimay et St-Vith. La plupart des communes assument en direct la gestion



Quels sont vos rapports avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie? Pensez-vous que la collaboration doit encore évoluer?

La collaboration initiée depuis de nombreuses années entre Aquawal et l'UCVW se renforce de jour en jour. De nombreux dossiers sont portés en commun par nos deux fédérations comme, par exemple, les principes de bonne gouvernance, Powalco, le Passeport « Eau-habitation » (future certification des installations intérieures d'eau potable et d'eau usées)... Une consultation croisée est également organisée régulièrement lors de l'examen de dossiers communs pour nos deux structures.

En guise de conclusion, quel serait le message plus particulier que vous voudriez faire passer à nos lecteurs?

Il est important de maintenir un lien fort entre les communes associées et les opérateurs (distribution/production/assainissement). Plus d'intégration, ou plus de coopération, entre opérateurs ne signifie pas plus d'éloignement vis-à-vis des communes associées. Au contraire, ce lien doit être renforcé par des méthodes plus efficaces et plus transparentes, toujours dans l'intérêt du citoyen. Il s'agit de se fédérer pour garantir au quotidien et au juste prix que toute personne ait le droit de disposer d'une eau potable de qualité et en quantité suffisante pour son alimentation, ses besoins domestiques et sa santé (article D.1 du Code de l'eau).

Pinakes.be

Le répertoire des administrations publiques

Plus d'info ?

www.pinakes.be ou info@pinakes.be

Qui est qui au sein du secteur public ?
Pinakes vous accompagne autant pour votre plan de communication élaboré que pour la recherche d'un contact précis.



OCM

Office de Contrôle Médical ASBL

L'absentéisme, une maladie qui se soigne!

- L'absentéisme, outre ses impacts financiers directs :
 - Salaire garanti
 - Remplacement du collaborateur absent
 - Gestion administrative de l'absence et du remplacement
- Cache toute une série de coûts indirects :
 - Désorganisation du travail et détérioration du climat social
 - Perte de productivité
 - Déficit d'image
- L'OCM, en tant que partenaire RH en gestion de l'absentéisme, peut vous offrir :
 - une expérience de plus de 50 ans dans le domaine du **CONTRÔLE MÉDICAL**
 - des solutions adaptées à chaque situation, en fonction de vos réels besoins
 - grande entreprise ou PME
 - gestion globale de l'absentéisme ou solution ponctuelle

Intéressé? Prenez contact avec nous

Rue Libioulle, 4 . 6001 Marcinelle

Tél. : 071 509 810

Fax. : 071 301 676

e-mail : secretariat@controlemedical.be

www.controlemedical.be